

Grèbe huppé

Podiceps cristatus

Famille : Podicipédidés

Statut et Protection

- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure



© Cédric Sabatier

Description

Les podicipédidés sont des oiseaux plongeurs aux pattes lobées situées loin en arrière afin de faciliter la propulsion.

Cet élégant oiseau est le plus grand de sa famille. Il possède un cou long et mince qu'il tient souvent dressé. De plumage terne en hiver, il arbore en période nuptiale de magnifiques plumes ou huppées au niveau de la tête.

Biologie – Ecologie

Comme son cousin, le grèbe à cou noir, le grèbe huppé apprécie la grande étendue d'eau qu'est l'étang de l'Or où il pêche en petites colonies. Très bon nageur, cet oiseau capture sous l'eau, petits poissons et invertébrés aquatiques. Toujours dans l'eau, il est exceptionnel de le voir à terre.

Ce grèbe a la particularité de réaliser une magnifique parade nuptiale qu'il emmènera à réaliser la « danse du pingouin », le couple se maintenant face à face, le corps vertical.

Principales menaces

Peu de menaces pèsent sur cet oiseau. Mais une période de froid intense comme en février 2012 (surface de l'étang gelée, non accès à la ressource alimentaire) peut entraîner une surmortalité.

Où et quand le voir sur le bassin de l'Or ?

On peut observer ce grèbe toute l'année, mais c'est l'hiver que les individus sont les plus nombreux. En été, seul quelques couples choisiront de s'installer dans des pièces d'eau à végétation importante pour installer le nid flottant constitué de végétaux.